

Club de Go du Poitou

Règlement intérieur

Article 1 : Lieu et date des réunions

Le club de go se réunit chaque mardi, à partir de 20h30, au Café des Arts, 5 place Charles de Gaulle, à Poitiers10.

Article 2 : Usage du matériel

Le matériel de jeu est conservé au Café des Arts, pour un libre usage sur place par les membres du club.

Article 3 : Exercice

L'exercice financier de l'Association se termine le 31 août de chaque année du calendrier

Article 4 : Cotisations

Le club ne prélève à ce jour aucune cotisation, en dehors des contributions destinées à la Ligue de L'ouest et à la Fédération Française de Go lors d'une prise de licence.

Article 5 : Communication

Les organes officiels de communication et de publication du club sont son site internet poitiers.jeudego.org et la liste de diffusion poitou@jeudego.org , tous deux hébergés par la FFG. Dans la mesure du possible, on contactera par d'autres moyens les personnes qui n'y ont pas accès. Néanmoins, il est recommandé à tous ceux qui le peuvent de s'abonner à la liste de diffusion.

L'adresse mail officielle du club est 86Po@jeudego.org, qui touche tous les membres du conseil d'administration.

Règlement adopté par le Conseil d'administration,
à l'unanimité des présents (A. Gouzin, F. Néant, J.-F. Thovert),
le 13 août 2023